



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février, à quatorze heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villemade, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

Délégués votants présents :

ALBIAS	M. ROUCHY	ASQUES	M. FALGAYRAS
AUCAMVILLE	M. PECH	AUTERIVE	Mme DELPONT
AUTY	M. CRAIS	AUVILLAR	M. COMPAGNAT
BARRY D'ISLEMADE	M. PORTAL	BEAUMONT DE LOMAGNE	M. SEIGNERON
BELBEZE EN LOMAGNE	M. LANE	BELVEZE	M. PRADALIE
BOUDOU	M. TRONCO	BOURRET	M. DUSSAUX
CASTANET	M. ROUX	CASTELMAYRAN	M. OLLINO
CASTELSAGRAT	M. DONZELLI	CASTELSARRASIN	M. BENECH
CAUMONT	M. COSTES	CAYLUS	M. SERVIERES
CAYRIECH	M. DONNADIEU	CAZALS	M. MONTANE
CAZES MONDENARD	Mme DESHURAUD	CORBARIEU	M. GAYRAL
CORDES TOLOSANNES	M. VILLEMUR	COUTURES	M. GARRIGUES
CUMONT	M. FAURE	DUNES	M. MORELLINI
ESCAZEUX	M. DUILHE	ESPARSAC	M. GUIRBAL
ESPINAS	M. FERAL	FAUROUX	M. AUCLERC GALLAND
GARGANVILLAR	M. DESCAZEUX	GARIES	M. TONIN
GASQUES	M. LETOURMY	GIMAT	M. ANGLADE
GINALS	M. CADILHAC	GLATENS	M. RENARD
GOLFECH	M. WALASZEK	GOUDOURVILLE	M. BOUYAT
GRISOLLES	M. MARTY	LABASTIDE DU TEMPLE	M. SPIGA
LABASTIDE SAINT PIERRE	M. OLIVIER	LACHAPELLE	M. CAVIN
LACOUR DE VISA	M. NOUGAREDE	LAFRANÇAISE	M. SEGONNE
LAMAGISTERE	M. DOUSSON	LAMOTHE-CAPDEVILLE	M. GABACH
LAMOTHE CUMONT	M. THAU	LAPENCHE	M. VAN GYSEL
LARRAZET	Mme SOBOL	LA SALVETAT BELMONTET	M. PEZOUS
LAUZERTE	M. PIERASCO	LAVAURETTE	M. PASSEDAT
LAVIT DE LOMAGNE	M. CONSTANTIN	LEOJAC	M. QUATRE
LE PIN	M. JEAN	LES BARTHES	M. MAGNAC
L'HONOR DE COS	M. ROBERT	LIZAC	M. GUMIERO
MALAUSE	M. VILLA	MANSONVILLE	M. BERTHET
MAS-GRENIER	M. LONGAGNE	MEAUZAC	M. SALITOT
MERLES	M. HOZJAN	MIRABEL	Mme LINSTUISEUR
MIRAMONT DE QUERCY	M. THUERY	MOLIERES	M. SAHUC
MONBEQUI	M. VILLEMUR	MONTAGUDET	M. BENOIS
MONTAIGU DE QUERCY	M. LAVABRE	MONTALZAT	M. MERAVILLES
MONTASTRUC	M. MALMON	MONTAUBAN	Mme BERLY
MONTBARTIER	M. GRADIT	MONTBETON	M. WEILL
MONTECH	M. BELY	MONTEILS	M. SOULIE
MONTESQUIEU	Mme FEAU	MONTFERMIER	M. LANDOU
MONTJOI	M. BRUEL	MONTPEZAT DE QUERCY	M. CABOS
MONTRICOUX	M. BOUISSET	NEGREPELISSE	M. RICARD
PIQUECOS	Mme CASTAGNE	POMMEVIC	M. DELACHOUX
PUYCORNET	Mme PUJOL	PUYGAILLARD DE QUERCY	Mme ALAUX
PUYLAROCHE	M. BELON	REALVILLE	M. MOURGUES
REYNIES	M. DABOUST	SAUVETERRE	M. BELVEZE
SEPTFONDS	M. TABARLY	SERIGNAC	M. GIAVARINI
ST-AIGNAN	Mme BENVEGNI	ST-ANTONIN NOBLE VAL	Mme MILLE
ST BEAUZEIL	M. GUINGAL	ST-CIRICE	M. TRAMUZZI
ST-MICHEL	Mme TREUILHE	ST-NAZAIRE DE VALENTANE	M. BARRA
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	M. CORTESE	ST-PAUL D'ESPIS	M. MALLEVIALLE
ST-PROJET	M. ESTRIPEAU	ST-VINCENT D'AUTEJAC	M. GASC
TOUFFAILLES	M. LAFAGE	TREJOULS	M. CORRECH
VAISSAC	M. DELMAS	VALEILLES	M. CREHEN
VALENCE D'AGEN	M. GROUSSOU	VAREN	M. CANTALOUBE
VARENNES	M. SUZZONI	VAZERAC	M. VEYRAC
VERDUN SUR GARONNE	M. TUYERES	VERFEIL SUR SEYE	M. BAYLAC
VERLHAC TESCOU	Mme EMPAZ	VIGUERON	M. COUDERC
VILLEBRUMIER	M. ASTOUL	VILLEMADÉ	M. LABRUYERE

ALBEFEUILLE LAGARDE	Mme CHIKHI	ANGEVILLE	M. LABORIE
BARDIGUES	M. DUPOND	BESSENS	M. GIMBREDE
BIOULE	M. RICARD	BOUILLAC	M. MATILDE
BOULOC EN QUERCY	M. MONTAGNAC	BOURG DE VISA	M. MEYER
BRESSOLS	M. IBRES	BRUNIQUEL	M. TSCHOCKE
CAMPSAS	M. FLORES	CANALS	M. PURCHA
CASTELFERRUS	M. DUPUY	CASTERA BOUZET	M. WATTEL
CAUSSADE	M. DUJOLS	COMBEROUGER	M. ANTONIOLLI
DIEUPENTALE	M. DEVAY	DONZAC	M. SOPETTI
DURFORT LACAPELETTE	M. PUIGVERT	ESCATALENS	M. BAZIN
FABAS	M. POZZA	FAJOLLES	M. MIRAMONT
FAUDOAS	M. DUPONT	FENEYROLS	M. BIGET
FINHAN	M. DUBEROS	GENEBRIERES	M. ESCALETTE
GENSAC	Mme FABAROL	GRAMONT	M. SERRES
LABARTHE	M. NOUGAYREDE	LABASTIDE DE PENNE	M. BONESTEVE
LABOURGADE	M. SAMAIN	LACAPELLE LIVRON	M. FRAYSSE
LACOUR ST PIERRE	Mme PIZZINI	LAFITTE	M. MASSON
LAGUEPIE	M. SEMPER	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	M. BRIOIS
LE CAUSE	M. COUREAU	LOZE	M. FAUCON
MARIGNAC	M. RINALDI	MARSAC	M. BECBC
MAUMUSSON	M. FAUX	MOISSAC	M. TAMIETTI
MONTAIN	M. DELLUC	MONTBARLA	M. CHERON
MOUILLAC	M. ROMANO	NOHIC	M. SAVIGNAC
ORGUEIL	M. PUJOL	PARISOT	M. CHEVALERIAS
PERVILLE	M. VIGROUX	POMPIGNAN	M. RIBES
POUPAS	M. KENDALL	PUYGAILLARD DE LOMAGNE	M. BREIL
PUYLAGARDE	M. GILLES	ROUECOR	M. VILLENEUVE
SAVENES	M. DE TARRAGON	SISTELS	M. QUARGENTAN
ST AMANS DU PECH	M. MERLY	ST ARROUMEX	M. DELLAC
ST CIRQ	M. BAILLS	ST CLAIR	M. VERBRUGGE
ST ETIENNE DE TULMONT	M. AUFRERE	ST GEORGES	M. PAGES
ST JEAN DU BOUZET	M. TASSIAUX	ST LOUP	Mme CRESSON
ST NAUPHARY	M. LACAM	ST PORQUIER	M. PREVEDELLO
ST SARDOS	M. FENIE	ST VINCENT LESPINASSE	Mme GARRIC
STE JULIETTE	M. GIBERT		

Pouvoirs à : M. COMPAGNAT (AUVILLAR) pour M. DUPONT (BALIGNAC)
M. PECH (AUCAMVILLE) pour M. REY (BEAUPUY)
M. BARRA (ST NAZAIRE DE VALENTANNE) pour M. AJAS (BRASSAC)
Mme LINTRUISEUR (MIRABEL) pour Mme DAMAGGIO (CAYRAC)
M. DESCAZEUX (GARGANVILLAR) pour M. MOLLE (ESPALAIS)
M. FAURE (CUMONT) pour M. BAQUE (GOAS)
M. WEILL (MONTBETON) pour M. DAYREM (MAUBEC)
M. BELON (PUYLAROCHE) pour M. GOURMANEL (MONCLAR DE QUERCY)
M. DELACHOUX (POMMEVIC) pour M. SALOMON (MONTGAILLARD)
M. BAYLAC (VERFEIL SUR SEYE) pour M. AURIENTIS (ST AMANS DE PELLAGAL)

Membres en exercice : 195

Membres présents : 116

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 10

Assistaient également à la séance :

M. VIRY, Directeur Territorial des services d'Enedis,
M. BLANC, Consultant Concessions d'Enedis
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,
et l'ensemble des personnels techniques et administratifs du SDE 82

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Président rappelle que ce débat s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complétées par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Il précise que ce rapport a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget du SDE 82, organisées autour de son activité principale, le réseau d'électrification basse tension, sans occulter les réseaux annexes, et de mettre en lumière certains éléments du bilan et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif.

Il ajoute, compte tenu d'un contexte socio-économique exigeant, que ce rapport s'inscrit dans un cadre garantissant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement, orienté principalement vers les travaux de renforcement et de sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité, tout en accordant une large place aux projets de dissimulation de réseau. A ce stade, certaines données chiffrées contenues dans le rapport sont indicatives et seront arrêtées à la connaissance, notamment, des dotations du FACE pour l'exercice 2018.

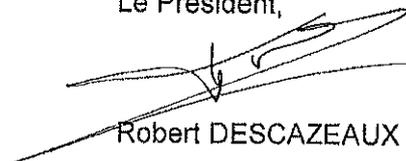
Le Président procède à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et propose aux membres de l'assemblée délibérante de débattre sur les orientations budgétaires qu'il vient de présenter.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, prennent acte des orientations budgétaires de l'exercice à venir sur lesquelles ils ont eu à débattre et dont le rapport est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

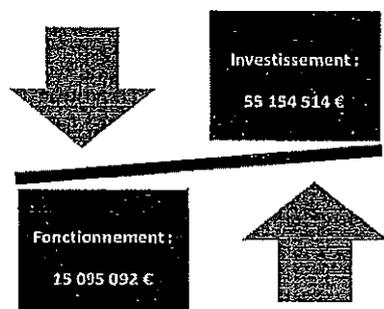
Le Président,



Robert DESCAZEUX

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
RAPPORT DE PRESENTATION

Ce débat s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complétées par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

BUDGET PREVISIONNEL :

Le projet de budget 2018 intègre les résultats estimés de l'exercice antérieur, à savoir :

- ⌚ 8 671 769 € en recettes de fonctionnement
- ⌚ 1 114 272 € en dépenses d'investissement.

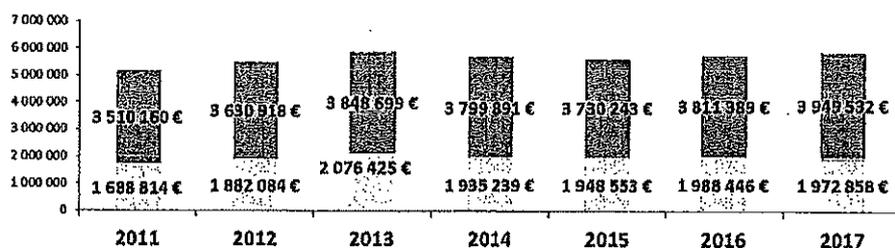
1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement détaillée ci-après est estimée à 15 095 092 € (voir annexe 1).

1-1 Les prévisions**⌚ Les recettes**

D'une grande stabilité au cours des derniers exercices, alimentant plus de 99% des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, la taxe sur l'électricité, les redevances de concession (dont les évolutions sont présentées ci-dessous) et les produits de services (honoraires) sont estimés à 6 400 000 €.

Redevances de concession ■ TCFE



- ✓ En matière d'emprunt, seul subsiste le dernier contrat souscrit pour le compte des communes dans le cadre d'un préfinancement d'éclairage public. Le remboursement annuel de la part des communes concernées crée au profit du SDE une recette de 323 € en 2018.
- ✓ Les autres recettes proviennent d'une part de l'aide de l'Etat sur l'emploi d'avenir et d'autre part de la fraction des chèques-déjeuner financée par les agents.
- ✓ Compte tenu du besoin de financement dégagé par la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017, le résultat reporté s'élève quant à lui à 8 671 769 € (8 071 128 € en 2017).

⌚ Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont les suivantes :

- ✓ 761 100 € de charges à caractère général dont :
 - les achats courants pour 108 100 € (dont les charges supplémentaires en électricité induites par le déploiement complet des 90 bornes de recharge pour véhicules électriques)
 - 635 000 € de charges et services extérieurs qui intègrent le coût du marché de supervision, exploitation et maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques, l'assistance au renouvellement du contrat de concession, la conception et la réalisation du site Internet et l'organisation des 80 ans du SDE 82
 - 18 000 € d'impôts et taxes

Le montant de charges de personnel. Suite au gel en 2018 du dispositif « PPCR » (parcours professionnel, carrières et rémunérations), la masse salariale est principalement affectée par l'effet d'un Glissement Vieillesse Technicité positif (GVT), à savoir les avancements d'échelon à cadence unique (9) et les avancements de grade (10).

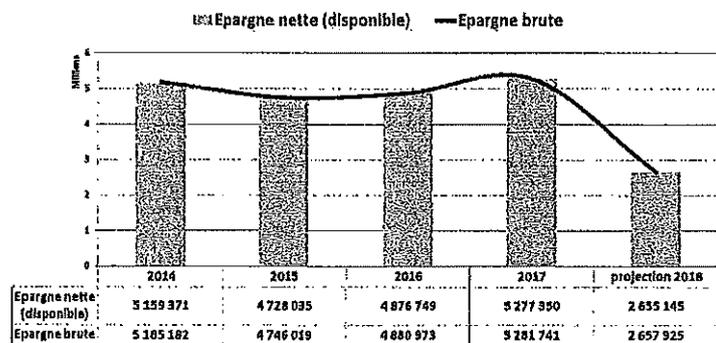
- ✓ 148 000 € de subventions (entretien Eclairage public et Fonds Solidarité Logement)
- ✓ 354 000 € au titre d'autres charges dont 300 000 € en vue du reversement aux communes de Montech et Nègrepelisse - classées en régime urbain depuis le 1^{er} janvier 2015 - de 97 % du produit de la TCFE
- ✓ 638 495 € de dotations aux amortissements
- ✓ 255 € de frais financiers
- ✓ 10 691 199 € pour le virement en investissement

Avec la suppression du dispositif des AP/CP dans la gestion des programmes pluriannuels de travaux et après affectation des dépenses, le SDE 82 est en capacité de dégager, sur sa section de fonctionnement, un montant de crédits disponibles ramené à 968 043 € en 2018 (contre 5 986 957 € en 2017). Ces fonds inscrits au compte 657 sont destinés à couvrir la variation du besoin d'autofinancement consécutive à la réalisation des programmes pluriannuels en investissement.

1-2 Evolution de la capacité d'autofinancement

Compte tenu des prévisions budgétaires en section de fonctionnement, dans l'hypothèse d'une réalisation à 100% des dépenses et des recettes, l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne en 2018 peut être projetée comme indiqué ci-contre.

Compte tenu du faible poids de la dette dans le budget du SDE 82, épargne brute et épargne nette sont sensiblement proches et excédentaires, confirmant la capacité de la structure à autofinancer une partie de ses investissements, notamment ses programmes pluriannuels de travaux, dont un programme destiné aux travaux de renforcement sur le réseau financé à 100 % sur fonds propres du syndicat.



1-3 Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Au 1^{er} janvier 2018, le SDE 82 compte 30 agents recrutés sur des emplois à temps complets.

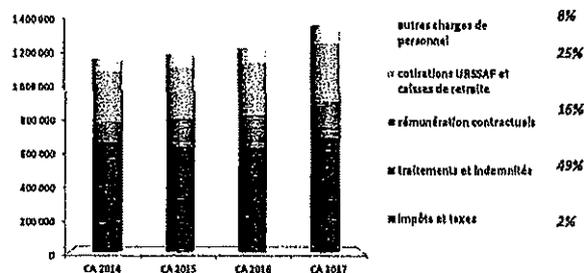
Temps de travail :

Le temps de travail fixé par le SDE 82 est de 35 heures hebdomadaires. Du point de vue de l'accomplissement du temps de travail, le SDE 82, au 1^{er} janvier 2018, a accordé à ses agents le bénéfice de temps partiels à raison de 3 agents à 90% et 2 agents à 80% dont 1 temps partiel de droit.

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2018 :

Nombre d'agents sur emplois permanents : 30
 Filière administrative : 17 / technique : 13
 Fonctionnaire et stagiaires : 25 / contractuels : 5
 Catégorie : 7 A / 5 B / 18 C
 Sexe : 19 femmes / 11 hommes
 Moyenne d'âge des agents : 44 ans

Structure des dépenses de personnel :



Evolution des dépenses de personnel :

Comptes administratifs	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel (chapitre 012)	1 179 156	1 207 653	1 245 252	1 386 132
Part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement	75%	65%	64%	64%

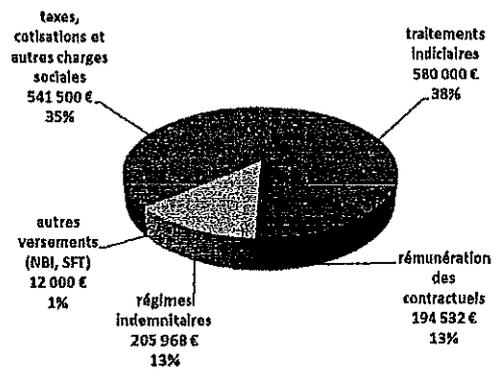
Depuis 2010, les charges de personnel avoisinent les 65 % des dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières supportant 082-depuis cette date le reversement de la TCFE aux communes classées en régime urbain.
 Recu le 27/02/2018

Entre 2016 et 2017, les frais de personnel ont augmenté de 11 % (+ 140 880 €), suite à :

- La mise en œuvre de mesures législatives et réglementaires (hausse de la valeur du point d'indice, des cotisations patronales, PCCR)
- Deux recrutements d'agents stagiaires (l'un dans le cadre du dispositif de titularisation des agents contractuels, l'autre suite à une création de poste)
- Ainsi, qu'au recrutement d'un emploi d'avenir

Prévisions pour le budget 2018 :

**Charges de personnel
Prévisions budgétaires 2018**



Pour mémoire, les autres charges sociales comprennent, outre les charges patronales, assurance du personnel et médecine du travail, la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents, les titres de restauration et la cotisation au CNAS.

Informations complémentaires :

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2017 : 298,83
 Montant des bonifications indiciaires versées en 2017 : 3 372 €
 Avantages en nature accordés : le SDE 82 possède un parc de 9 véhicules, dont un véhicule de fonction (montant de l'avantage en nature déclaré en 2017 : 2 292,97 €) et huit véhicules de service qui sont mis à disposition des agents dans le cadre restrictif de l'exercice de leurs missions.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

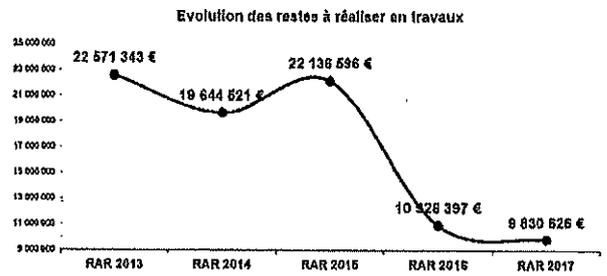
Il est envisagé d'inscrire en investissement la somme de 55 154 514 €.

Ce montant intègre d'une part les restes à réaliser 2017 et d'autre part, les propositions d'investissement 2018 projetées sur la base d'une reconduction des financements alloués en 2017.

2-1 Les restes à réaliser en dépenses 2017

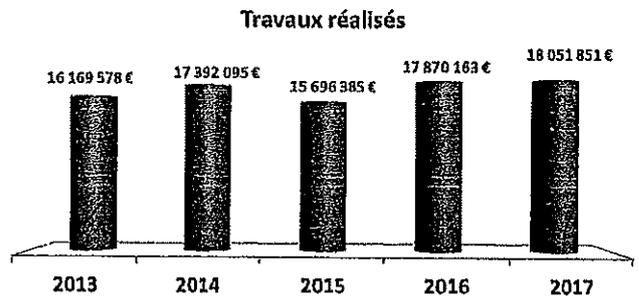
Ils sont d'un montant de 10 414 462 € et proviennent pour :

- 9 830 626 € (94%) des travaux sur le réseau et des opérations sous mandat (éclairage public)
- 401 797 € du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- 117 411 € de subventions au titre des travaux d'éclairage public
- 50 000 € d'études non suivies d'exécution
- 14 628 € du programme équipement du SDE 82.



La forte diminution des restes à réaliser en travaux, reportés sur le budget de l'année N+1, résulte de la mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement à compter du budget 2016.

L'augmentation du niveau de réalisation des travaux en 2017 a également contribué à réduire les restes à réaliser. Rétrospectivement, sur les 6 dernières années, le niveau de réalisation a évolué ainsi :



2-2 Les dépenses d'investissement provisionnelles**> Les programmes de travaux**

Les programmes de travaux sont estimés à **35 185 370 €**. Ils intègrent les opérations 2018 et la réévaluation de programmes antérieurs.

Il est à noter que les AP/CP seront supprimés à compter du budget primitif et que l'ensemble des crédits de paiement seront réinjectés sur l'exercice 2018, augmentant de fait le besoin de financement de la section d'investissement.

Par ailleurs, les dotations du FACE au titre des programmes 2018 sont encore méconnues. Néanmoins, dans l'hypothèse d'une reconduction des financements alloués en 2017, le programme d'investissement, au stade du débat d'orientations budgétaires, peut être appréhendé selon les hypothèses décrites ci-après, par nature de travaux (montants TTC honoraires inclus).

Renforcements : 9 330 050 €

Ces travaux visent à l'amélioration de la qualité de la distribution, à la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ainsi qu'au renforcement des postes en contrainte de transformation.



5 309 960 € au titre des sous-programmes **Renforcement et Extension de réseaux** financés par le FACE

1 020 090 € au titre du programme spécifique départemental

Reconduction de l'enveloppe supplémentaire de **3 000 000 €** financée sur fonds propres du SDE 82, destinée, d'une part, à répondre à la demande forte en travaux de renforcement et, d'autre part, à pourvoir au financement de dossiers très urgents ou ceux liés à des activités.

Sécurisations : 3 956 818 €

Ces programmes sont exclusivement réservés aux travaux de résorptions de fils nus, dans le cadre d'actions de sécurisation.



1 302 583 € au titre du sous-programme **Sécurisation des réseaux fils nus** financé par le FACE

2 654 235 € au titre du sous-programme **Sécurisation des réseaux fils nus de faible section** financé par le FACE

Dissimulations : 1 484 843 €

Ces travaux visent la réduction de l'impact visuel des réseaux sur leur environnement conjuguée à la sûreté d'alimentation.



972 937 € au titre du sous-programme **Enfouissement** financé par le FACE

511 906 € dans le cadre des programmes **Environnement rural et Environnement urbain** financés par Enedis (article 8 du Cahier des Charges de Concession)

Extensions : 2 000 000 €

Financement partagé entre les communes, les particuliers et Enedis au titre de la part Couverte par le tarif

**Opérations sous mandat :
1 750 000 €**

1 500 000 € au titre des travaux d'éclairage public

150 000 € au titre des travaux liés à la fibre optique

100 000 € au titre des réseaux de chaleur

Autres travaux : 800 000 €

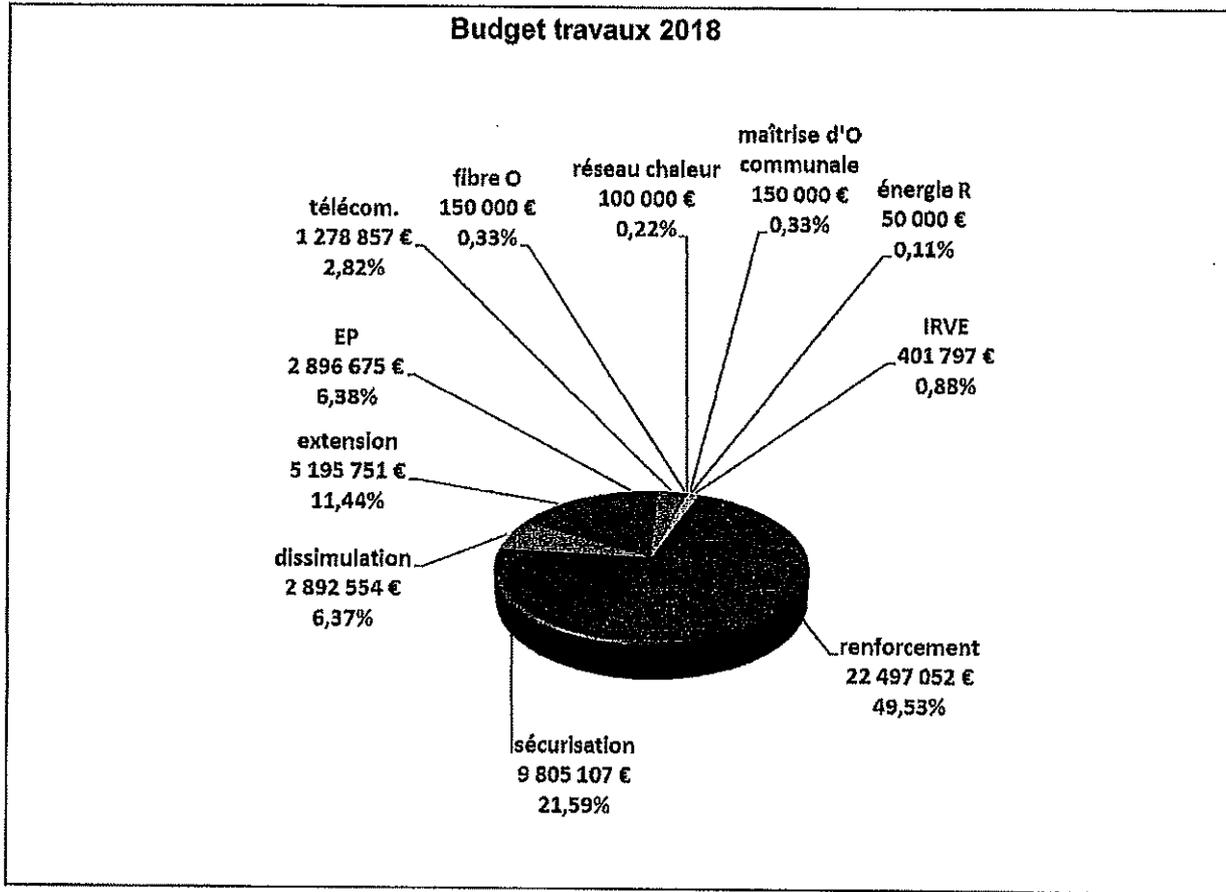
700 000 € pour les réseaux de télécommunications

100 000 € pour les travaux réalisés à la demande communale

**Programmes antérieurs :
15 863 659 €**

Dont **15 620 662 €** correspondant aux crédits de paiement des programmes 2016 et 2017 et **242 997 €** au titre de la réévaluation des programmes antérieurs.

En inscrivant à son budget 2018 ces crédits 2018 augmentés des restes à réaliser, y compris le projet de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, le SDE 82 s'engage dans un programme annuel s'élevant à 45 417 793 €, réparti comme suit :



↳ Les autres dépenses d'investissement

Elles sont consacrées :

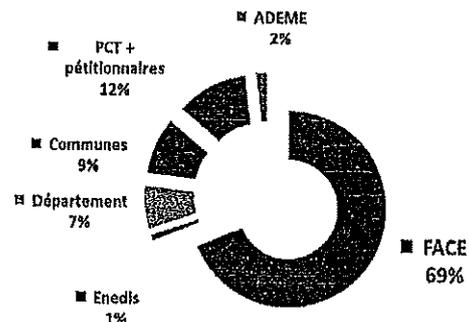
- aux subventions versées aux communes sur leurs travaux d'éclairage public : 1 017 411 €
- au crédit pour dépenses Imprévues : 200 000 €
- au programme d'équipement du SDE 82 : 144 628 €
- aux études non suivies d'exécution : 250 000 €
- aux titres annulés sur exercices antérieurs : 31 000 €
- au remboursement en capital des emprunts communaux : 2 780 €
- aux opérations d'ordre (TVA) : 6 976 630 €.

Le solde d'exécution reporté s'élève quant à lui à 1 114 272 €.

↳ Les sources de financement

Sur ces travaux, y compris les restes à réaliser, le SDE 82 est susceptible de bénéficier des subventions suivantes, pour un montant total de 22 583 038 € (dont 4 290 321 € de restes à réaliser) :

- FACE : 15 526 315 €
- Département : 1 596 637 €
- Communes : 2 117 229 €
- PCT + pétitionnaires : 2 696 351 €
- ADEME : 426 506 €
- Enedis : 220 000 €



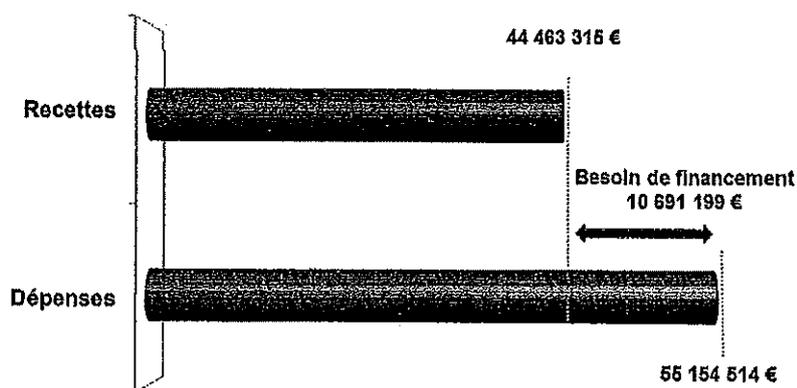
062-258200575-21181222-DC20181222_A1-PE
Les autres sources de financement, pour
Recu. n° 27/02/2018

un total de 21 880 277 € (dont 3 380 167 € de restes à réaliser), se décomposent ainsi :

- opérations sous mandat : 3 616 046 €
- TVA : 6 676 630 €
- excédents de fonctionnement capitalisés : 3 858 245 €
- autres recettes, dont le FCTVA : 114 231 €
- opérations d'ordre : 7 615 125 €.

↳ L'autofinancement des investissements

Sur l'ensemble des investissements 2018, le SDE 82 apportera, par prélèvement sur la section de fonctionnement, un financement complémentaire de 10 691 199 €.



SYNTHESE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Impôts et taxes (taxe sur l'électricité) :
3 800 000 €
- autres produits de gestion courante (redevances de concession) : 1 900 000 €
- produits de services (honoraires de maîtrise d'oeuvre) : 700 000 €
- autres produits : 23 323 €
- résultat de l'exercice antérieur reporté :
8 671 769 €
- **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**
15 095 092 €

recettes de
fonctionnementdépenses de
fonctionnement

- charges à caractère général : 761 100 €
- charges de personnel : 1 534 000 €
- subventions : 148 000 €
- reversement TCFE : 300 000 €
- autres charges : 54 000 €
- autofinancement des programmes : 968 043 €
- charges financières : 255 €
- opérations d'ordre (amortissements) : 638 495 €
- virement à la section d'investissement :
10 691 199 €
- **TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**
15 095 092 €

SYNTHESE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

recettes d'investissement

- subventions d'investissement :
22 583 038 €
- opérations sous mandat (travaux éclairage public) : 3 616 046 €
- autres immobilisations financières (TVA) : 6 676 630 €
- autres recettes (dont FCTVA) :
114 231 €
- excédents de fonctionnement capitalisés : 3 858 245 €
- opérations d'ordre : 7 615 125 €
- virement de la section de fonctionnement : 10 691 199 €
- TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 55 154 514 €**

dépenses d'investissement

- opérations d'équipement (dont travaux sur les réseaux) :
41 869 321 €
- opérations sous mandat (éclairage public) : 3 146 675 €
- subventions d'équipement versées : 1 017 411 €
- équipement SDE dont IRVE: 546 425 €
- remboursement - dette : 2 780 €
- autres dépenses (études et dépenses imprévues) : 481 000 €
- opérations d'ordre : 6 976 630 €
- solde d'exécution reporté :
1 114 272 €
- TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 55 154 514 €**